

LA NOUVELLE USINE DE SHERBROOKE DOUBLE SA CAPACITÉ DE PAPIER TISSU

Sherbrooke (Québec), le 17 décembre 2021 - Papiers Tissue KP inc. (« PTKP ») (TSX : KPT) et Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») ont annoncé aujourd'hui le plan de PK S.E.C. d'augmenter la capacité de son projet d'expansion à Sherbrooke en construisant une machine à papier LDC (crêpage à sec) double largeur d'une capacité d'au moins 60 000 TM au lieu de la machine à papier LDC d'une capacité de 30 000 TM annoncée précédemment.

Cette capacité supplémentaire nous permettra d'accélérer la croissance de notre entreprise et de continuer d'offrir à nos clients partout en Amérique du Nord des produits de papier tissu de haute qualité comme Cashmere®, SpongeTowels®, Scotties® et Purex® au Canada et White Cloud® aux États-Unis, a déclaré M. Dino Bianco, chef de la direction de PK S.E.C.

Grâce à cette amélioration, le coût total estimatif du projet d'expansion à Sherbrooke, qui comprend également l'ajout annoncé précédemment d'une ligne de transformation de papiers hygiéniques (« ligne BT ») à l'usine TAD de Sherbrooke existante et d'une nouvelle usine qui abritera une ligne de transformation de papiers-mouchoirs (« ligne FT ») avec la machine à papier tissu LDC double largeur, est passé de 240 millions de dollars à 351,5 millions de dollars. Les coûts supplémentaires liés au projet seront financés par une augmentation de la facilité bancaire de premier rang pour le projet de 75 millions de dollars à 150 millions de dollars et par un investissement en actions de PK S.E.C. de 36,5 millions de dollars.

Le calendrier de construction demeure le même. La ligne BT et la ligne FT seront mises en service en 2022 et 2023 respectivement, tandis que la machine à papier tissu LDC devrait démarrer en 2024.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux concernant les projets, les attentes, les intentions, les résultats, l'intensité des activités, le rendement, les objectifs ou les réalisations, actuels et futurs, de PTKP et de PK S.E.C., ou tout autre événement ou développement futur. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse portent notamment sur ce qui suit : la capacité projetée du projet de Sherbrooke et les dates prévues pour le début de la construction et de la production du projet de Sherbrooke. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire » ou « estimer », ainsi qu'à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel, ou de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore de variantes de ces termes ou d'expressions ou d'autres termes analogues. Les renseignements de nature prospective sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C. Bien

que PTKP et PK S.E.C. estiment que ces attentes et hypothèses sont raisonnables, le lecteur ne doit pas s'y fier indûment, puisque rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes.

Bon nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, l'intensité des activités, le rendement, les réalisations réelles ou les événements et développements futurs de PK S.E.C. diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs (ce qui pourrait se répercuter sur les retombées économiques de la participation de PTKP dans PK S.E.C.), y compris les facteurs ci-après, décrits en détail à la section « Facteurs de risque – Risques propres à l'activité de PK S.E.C. » de la notice annuelle de PTKP datée du 11 mars 2021 disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. envers Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité touchant Kruger Inc.; les risques associés à l'usine et au projet de Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; une réduction de l'offre de fibre; une pression accrue sur les prix ou une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. à innover efficacement; une conjoncture économique défavorable; la dépendance de PK S.E.C. envers des clients de détail clés; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou de ses marques; des ventes de PK S.E.C. moins importantes que prévu; l'incapacité de PK S.E.C. à exécuter ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. à faire des dépenses d'immobilisations régulières; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. envers des employés essentiels; l'incapacité de PK S.E.C. à retenir ses clients existants ou à en acquérir de nouveaux; la perte de fournisseurs essentiels de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. à protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. envers des licences détenues par des tiers; des règlements de litiges ou de réclamations défavorables à PK S.E.C.; des dépenses importantes découlant de règlements environnementaux et nuisant aux flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations constituées, déjà importantes, qui pourraient être beaucoup plus élevées que prévu si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. devaient s'avérer inexactes; des conflits de travail nuisant à la structure de coûts de PK S.E.C. et compromettant sa capacité à maintenir ses usines en fonction; les variations de taux de change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. à servir l'ensemble de sa dette; la responsabilité potentielle associée aux produits de consommation; le respect des engagements; les risques de taux d'intérêt et de refinancement; et les risques liés aux technologies de l'information, à la cybersécurité, aux assurances, aux contrôles internes, et au commerce; et les risques liés à la COVID-19.

Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs contenus dans les présentes. Ces énoncés sont présentés expressément, dans leur intégralité, sous réserve de la présente mise en garde, et sont formulés en date du présent communiqué de presse. PTKP ne s'engage aucunement à les mettre à jour publiquement à la lumière de faits nouveaux, subséquents ou autres, à moins d'y être obligée par une loi sur les valeurs mobilières applicable.

À propos de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP »)

PTKP a été créée dans le but d'acquérir une participation de commanditaire dans PK S.E.C., comptabilisée en tant qu'investissement dans le capital-actions. PTKP détient actuellement une participation de 14,5 % dans PK S.E.C. Pour en savoir plus, visitez le www.kptissueinc.com.

À propos de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. »)

PK S.E.C. est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité à usage domestique, industriel et commercial. PK S.E.C. offre aux consommateurs canadiens des marques reconnues, comme Cashmere®, Purex®, SpongeTowels®, Scotties® et White Swan®. Aux États-Unis, elle fabrique les produits de marque White Cloud®, de même que plusieurs produits de marques privées. Sa division des produits hors foyer fabrique des produits économiques de qualité et les distribue à une grande variété d'établissements commerciaux et publics. PK S.E.C. emploie quelque 2 700 personnes et exploite neuf usines certifiées FSC® (FSC® C-104904) en Amérique du Nord. Pour en savoir plus, visitez le www.produitskruger.ca.

RENSEIGNEMENTS :

François Paroyan
Chef du contentieux et secrétaire
Papiers Tissu KP inc.
Tél.: 905-812-6936
francois.paroyan@krugerproducts.ca

INVESTISSEURS :

Mike Baldesarra
Directeur, Relations avec les
investisseurs
Papiers Tissu KP inc.
Tél.: 905-812-6962
IR@KPTissueinc.com